DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 novembre 2026

Sous la présidence de Dominique LEHMANN, Maire.

Étaient présents :

Les Adjoints : Jean-Michel CROMER, Céline MASTRONARDI, Maxime METZ

Les Conseillers municipaux : Caroline BAUMERT, Gwenn GAUDIN, Stéphane ECKERT, Pauline FABRY, Élodie HESTIN, Valérie HIRTZ, Laetitia LEIBEL, Cédric METZ et Guillaume SCHULTZ.

Absents excusés : Marie Josée DUCHEMANN GREGORIO, Benoît SPITZ

Procurations : Marie Josée DUCHEMANN GREGORIO à Valérie HIRTZ
Benoît SPITZ à Stéphane ECKERT

Secrétaire de séance : le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Stéphane ECKERT, comme secrétaire de séance.

Mme Céline MASTRONARDI, Adjointe, absente excusée en début de séance, n'a pas participé au vote de l'adoption du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 1er octobre 2026 et au point n°1.

Adoption du compte rendu de la séance du conseil municipal du 1er octobre 2026

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Travaux de sécurisation de la route Romaine

Le Conseil municipal décide de réaliser les travaux de sécurisation de la route Romaine selon le programme retenu par la Commission Urbanisme, de retenir l'offre établie l'entreprise AK CONCEPT sise 67140 GERTWILLER, devis n°DEV00000540 pour un montant HT de 4 615,00 €, d'approuver le plan de financement prévisionnel et de solliciter la subvention au titre du dispositif « amendes de police » auprès de la CEA.

Adopté à l'unanimité

Fermages communaux : déduction du dégrèvement de la taxe foncière suite à la sècheresse

Le Conseil municipal décide d'appliquer la déduction du dégrèvement de la taxe foncière 2026 suite à la sècheresse aux fermages 2026 des parcelles concernées, pour la Commune. Ces déductions interviendront des titres de fermages à émettre pour 2026

Adopté à la majorité des voix

Délégation de signature expresse

Le Conseil municipal décide de donner délégation de signature à M. Jean-Michel CROMER, Adjoint, pour la déclaration préalable de travaux, DP 067 481 26 R0034, déposée par M. Mickaël LEHMANN, époux de Mme la Maire.

Adopté à la majorité des voix

Alignement rue Binnweg

Le Conseil municipal décide d'acquérir la parcelle en section 45 numéro C/203 d'une surface d'environ 59 m² appartenant à Monsieur Huchelmann, fixe le prix d'acquisition pour ce terrains destiné à l'élargissement de la rue Binnweg et à être intégré dans le Domaine Public communal à 1 (un) euro la parcelle, de la superficie totale de la parcelle. Les frais afférents à l'acquisition du terrain seront à la charge de la Commune. L'acte authentique sera reçu en la forme acte administratif devant Madame Dominique LEHMANN, Maire de la Commune de Stotzheim. Mme Céline MASTRONARDI, Adjointe, est désignée afin d'intervenir et de signer les actes au nom de la Commune.

Adopté à l'unanimité

Acquisition d'un micro tracteur et d'une tondeuse attelée pour le service technique

Le Conseil municipal décide d'acquérir un micro tracteur pour un montant HT de 23 000,00 €, une tondeuse attelée pour un montant HT de 2 000,00 €, une benne agricole à ridelles pour un montant HT de 3 800,00 € et une cuve d'arrosage sur châssis, pour un montant HT de 3 100,00 €, à l'entreprise Niess. Le Conseil accepte l'offre de reprise émise par Niess Agriculture pour la cuve d'arrosage de 3 200 L appartenant à la Commune pour un montant TTC de 5 400,00 €. Le Conseil approuve le plan de financement prévisionnel et autorise Mme la Maire à solliciter la subvention au titre du dispositif « Coup de pouce rural » auprès de la Région.

Adopté à l'unanimité